



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région Martinique

## LISTE DES PIÈCES POUR L'IMMATRICULATION D'UN ARTISAN-COMMERCANT

### Pièces relatives du déclarant

- 2 Copies de la pièce d'identité + original
- 2 Attestations sur l'honneur de non condamnation
- Attestation de fin de stage de préparation à l'installation ou dispense ou report
- Copies des diplômes, des certificats de travail ou certificats nécessaires à l'exercice de l'activité
- Déclaration de qualification + contrat de travail à durée indéterminée + qualification du salarié
- 2 copies de l'Attestation Formation Hygiène pour les activités de l'alimentation
- 2 copies Permis d'exploitation pour la vente de boissons
- Carte d'assuré social

- Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint
- Livret de famille pour personnes demandant à bénéficier de l'assurance maladie du déclarant

#### Si nationalité étrangère

- Carte de résident privilégié ou carte d'étranger (exerçant une profession exclusivement artisanale)

#### Pour le domicile

- Justificatif récent d'adresse au nom du futur chef d'entreprise (eau, EDF, téléphone)

#### Si création

##### Pour le local

- Contrat de location, bail commercial, autorisation du propriétaire ou titre de propriété

##### Si achat

- Copie de l'acte de vente
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales
- Avis d'insertion au BODACC
- Extrait Kbis ou K mentionnant la radiation ou la modification du précédent exploitant

##### Si prise en location-gérance

- Justification de la jouissance du local si distinct du contrat de location-gérance
- Copie du contrat de location-gérance
- Exemplaire du journal d'annonces légales ou copie de la publication comportant le nom du journal et la date de parution
- Extrait Kbis ou K mentionnant la radiation ou la modification précédent exploitant

- Si mandataire : 2 pouvoirs + 2 copies de la pièce d'identité + original

### **N.B. : Vous munir de vos copies**

#### FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT : .....
  - REGISSEUR DES RECETTES DU T.G.I. DE FORT DE FRANCE : .....
- (En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

#### CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES - REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 7h15 à 12h30 sauf le jeudi Mandataires sur RDV  
le mardi après-midi de 14h00 à 16h00 sur RDV